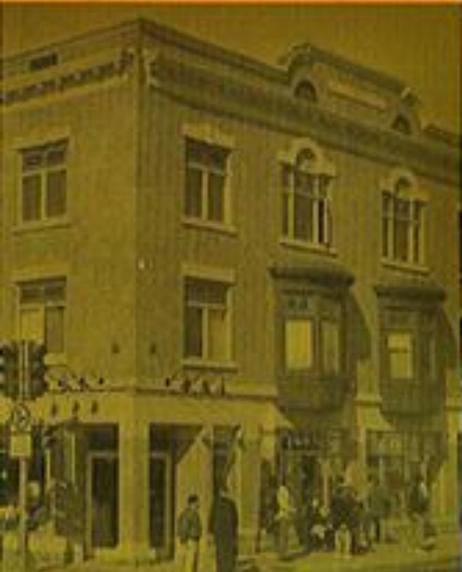




**CONSEIL DE QUARTIER
DE NOTRE-DAME-DES-
LAURENTIDES
RAPPORT ANNUEL 2020**

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



RAPPORT ANNUEL 2020

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES



CONSEIL
DE QUARTIER

NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

1^{er} mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	3
2. Composition du conseil d'administration	4
3. Limites du quartier	5
4. ASSEMBLÉES du conseil de quartier	6
5. CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	7
6. Informations et activités en 2020	14
7. Plan d'action 2020.....	17
8. Conclusion	18
9. Bilan et états financiers au 31 décembre 2020	18
ANNEXE	22

1. MOT DU PRÉSIDENT

Voici le rapport annuel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides pour l'année 2020 ainsi qu'un résumé des activités et des échanges tenus lors des assemblées mensuelles.

Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides compte environ 16 000 citoyens, soit 20 % de la population de Charlesbourg et 3 % de la population de la ville de Québec. On y dénombre environ 6 500 ménages, dont 85 % de propriétaires et 75 % de maisons unifamiliales comme lieu de résidence.

Le quartier fait partie de l'arrondissement de Charlesbourg, qui a adressé six demandes d'opinion à notre Conseil de quartier durant l'année 2020. Ce rapport vous les présente.

La pandémie causée par le coronavirus appelé COVID-19 a causé l'annulation des assemblées d'avril et de mai. Les échanges virtuels ont remplacé les assemblées en présentiel de juin à décembre. Cela n'a pas aidé à augmenter la présence déjà minime des citoyen.e.s aux assemblées. Cependant, les procès-verbaux et les rapports de celles-ci sont disponibles sur le site internet de la Ville (voir l'adresse à la page suivante).

Soulignons que les administrateur.trice.s du Conseil font du bénévolat en offrant de leur temps et de leur énergie. Ils informent les représentants de la Ville des préoccupations et des souhaits de leurs concitoyens, car c'est le but premier de leur mandat.

De plus, les administrateurs et administratrices, tout comme les citoyen.ne.s, sont sollicité.e.s par la ville de Québec à donner leur opinion sur ce que la Ville appelle «Vision de...» et «Stratégie de...» portant sur des sujets variés : la culture, l'agriculture urbaine, l'habitation, la sécurité routière, les arbres, le patrimoine, la participation publique, le déneigement, les matières résiduelles, les sources d'eau potable, la mise en valeur des rivières, le réseau structurant de transport en commun et récemment, la mobilité active (marche, bicyclette,...). Plus précisément, la préservation de l'environnement, l'amélioration du réseau de transport en commun de même que la sécurité routière et piétonnière retiennent davantage l'attention des membres du CQNDL.

Notre conseiller municipal du district des Monts, M. Patrick Voyer, nous accompagne aux séances et fait le lien avec le conseil d'arrondissement de Charlesbourg. Son écoute ainsi que les informations qu'il nous transmet sont grandement appréciées. Les conseiller.ère.s en consultations publiques de la Ville nous apportent une aide précieuse et M^{me} Francine Lafrenière, secrétaire de soutien, nous a offert un travail exceptionnel jusqu'à son décès regrettable l'automne dernier, pour cause de maladie. Enfin, le conseil de quartier reçoit régulièrement des informations de la part du Regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec.

Merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour la cause citoyenne. Notons qu'une relève serait toutefois appréciée dans le conseil d'administration. Sans relève, un conseil de quartier risque de disparaître.

Michel Lambert,
Président

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Michel Lambert**, président élu (janvier à décembre 2020);
- **Kim Girard**, vice-présidente élue (janvier à avril 2020);
- **Jacques Turgeon**, trésorier élu (janvier à octobre 2020);
- **Pierre Bégin**, secrétaire élu (janvier à décembre 2020);
- **Mélanie Guilmette**, administratrice cooptée (janvier à octobre 2020), trésorière élue (novembre à décembre 2020);
- **Jocelyn Simoneau**, administrateur élu (janvier à septembre 2020);
- **Nathalie Racicot**, administratrice élue (janvier à décembre 2020);
- **Denis Demers**, administrateur coopté (janvier à septembre 2020), administrateur élu (octobre à décembre 2020).

Nous avons perdu deux administrateurs et une administratrice cette année et ils ne sont pas encore remplacés. Nous nous trouvons au minimum de cinq personnes dans le conseil d'administration.

M. Patrick Voyer, conseiller municipal du district des Monts, siégeait pendant toute l'année 2020, mais sans droit de vote.

M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, a assuré le soutien technique et informatif auprès du conseil d'administration durant cette année 2020.

M^{me} Francine Lafrenière, en tant que secrétaire de soutien, a assumé la rédaction des procès-verbaux et autres rapports des réunions du conseil d'administration jusqu'en août 2020. Suite à son décès en octobre, elle a été remplacée en décembre par M^{me} Kathleen Breault.

* * *

Adresses Internet utiles (enfoncer la touche Ctrl et cliquer sur le lien)

🌐 Site de la ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/>

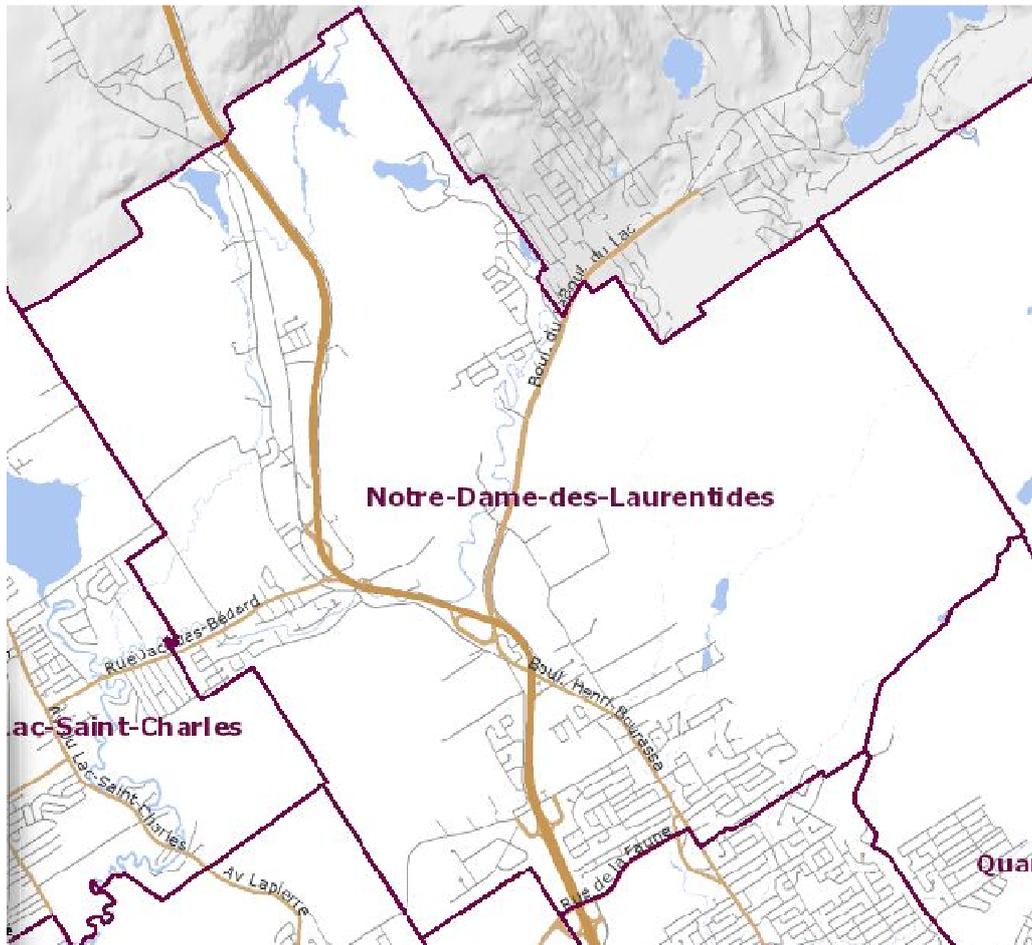
🌐 Site du conseil d'arrondissement de Charlesbourg :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseils-arrondissement/charlesbourg/index.aspx>

🌐 Site du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :
https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/notredamelaurentides/index.aspx

✉ Adresse de courriel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :
Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca

3. LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides sont illustrées par la carte suivante :



Au nord-ouest : le lac Clément et le lac Fortier à la limite sud de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury;

Au nord-est : la limite avec la municipalité du Lac-Beauport;

À l'ouest : les limites avec les quartiers Lac-Saint-Charles et Saint-Émile;

À l'est : la rivière des Roches et les quartiers Laurentides et Bourg-Royal;

Au sud : la rue de la Faune et les quartiers Neufchâtel-Est/Lebourgneuf et Saint-Pierre-aux-Liens (Orsainville).

Le quartier est traversé du sud au nord par l'autoroute Laurentienne (73) et il est entouré par six quartiers voisins. Voir la carte en annexe.

4. ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Séances du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2020	
8 janvier 2020	17 juin 2020
5 février 2020	16 septembre 2020
4 mars 2020	7 octobre 2020 (AGA)*
1 ^{er} avril 2020 (AGA)**	4 novembre 2020
6 mai 2020**	2 décembre 2020

*AGA : Assemblée générale annuelle **Réunions annulées

Note :

- Les assemblées d'avril et de mai ont été annulées étant donné les mesures de confinement liées à la COVID-19 (CORonaVirus Disease 2019 ou SARS-Cov-2).
- Les assemblées de juin à décembre ont eu lieu en mode virtuel étant donné les mesures de confinement.
- L'assemblée générale annuelle d'avril a été reportée en octobre.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours de 2020, six demandes d'opinion ont été adressées aux membres du Conseil de quartier par le conseil d'arrondissement de Charlesbourg, afin de connaître l'avis des administrateur.trice.s et des citoyen.ne.s sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

À propos, qu'est-ce qu'une demande d'opinion? Au cours de l'assemblée mensuelle du Conseil, un.e conseiller.ère en urbanisme de la Ville de Québec est désigné.e pour venir expliquer le nouveau règlement proposé. Il utilise des tableaux, des cartes et des textes pour la présentation et il répond ensuite aux questions des personnes présentes. Le conseiller municipal y ajoute des explications supplémentaires.

En période de confinement, les commentaires et les questions des citoyens peuvent être préalablement transmis grâce à un lien internet. Par la suite, les membres du conseil d'administration donnent leur avis, selon les commentaires émis par les citoyens.

Première demande d'opinion en février 2020

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41178ip, R.C.A.4V.Q.174.
Consultation publique Assemblée tenue le 5 février 2020 au Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret, arrondissement de Charlesbourg. 8 citoyens ont assisté à cette assemblée.
Objet de la demande : Le projet de règlement présenté vise à autoriser la création de deux nouvelles zones à usage résidentiel, à même une partie de la zone 41178ip qui est actuellement à usage industriel. Dans la première zone à créer (41196Ha), il est proposé d'autoriser l'usage habitation de petit gabarit (jumelé ou bâtiment en rangée) avec une hauteur maximale de 10 mètres. Dans la seconde zone (41197Hb), il est proposé d'autoriser l'usage habitation de moyen gabarit (bâtiments isolés de 8 logements maximum ou des jumelés d'un maximum de 3 logements) avec une hauteur maximale de 12 mètres.
Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la</i>

zone 41178lp, R.C.A.4V.Q. 174 (Nord rue de l'Apogée, district des Monts), toujours en prenant en compte les considérations suivantes :

- I. Mettre en œuvre des mesures d'atténuation contre le bruit qui peut potentiellement avoir un impact nuisible dans le nouveau développement résidentiel, particulièrement à cause de la proximité avec le parc industriel ;
- II. Améliorer les conditions de sécurité routière pour les piétons et les cyclistes dans le tronçon des rues George-Muir et Vézina, étant donné l'imminente augmentation de la circulation routière sur ces deux rues et de manière générale dans le secteur nord du quartier;
- III. Prévoir des conditions sécuritaires pour les déplacements à pied et à vélo des nouveaux résidents dans l'ensemble du nouveau développement résidentiel;
- IV. Concernant la perte de la couverture forestière, on indique qu'il s'agit d'une situation qu'on déplore fortement.

NOTE : Il est question de l'agrandissement vers le nord d'un projet d'aménagement résidentiel sur la rue de l'Apogée entre les rues de la Faune et George-Muir. Sur cette dernière rue, un carrefour giratoire sera construit à l'intersection avec la rue de l'Apogée. Ce projet est réalisé sur le territoire du quartier St-Émile.

Deuxième demande d'opinion en mars 2020

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41152Cb, R.C.A.4V.Q.176.

Consultation publique

Assemblée tenue le 4 mars 2020 au Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret, arrondissement de Charlesbourg.

Un seul citoyen a assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Recommandation du conseil de quartier :

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES RECOMMANDENT À LA VILLE DE QUÉBEC D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41152CB, R.C.A.4V.Q.176, TEL QUE PRÉSENTÉ CE 4 MARS 2020.

NOTE : Il est question de permettre la construction d'un commerce de grande dimension et de la possibilité d'ajouter un deuxième étage pour des bureaux dans une nouvelle zone commerciale sur la rue George-Muir.

Troisième demande d'opinion en juin 2020

**Demande d'opinion au conseil de quartier
sur le Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de
l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la
zone 41113ip, R.C.A.4V.Q.181 (lot 4 223 321, rue du Carbone, quartier
Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts).**

Consultation publique

Assemblée tenue le jeudi 17 juin en visioconférence.

Aucun citoyen n'a assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

La zone visée par le règlement est située au sud de la rue George-Muir, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, au nord de la rue de la Faune et à l'est de la rue de l'Apogée.

Dans la grille de spécifications de zonage actuelle, l'abattage d'arbres dans une zone tampon est interdit. Cette interdiction ne permet pas de décontaminer le terrain occupé par cette zone tampon où se trouvent plusieurs matériaux de construction enfouis. En retirant la note de la grille, l'abattage d'arbres y serait permis et des travaux de décontamination et de réaménagement (incluant la plantation d'arbres) pourront être réalisés.

Ensuite, une profondeur supplémentaire d'une marge arrière est exigée. Cette exigence devient une contrainte supplémentaire puisqu'elle s'ajoute aux autres normes pour l'aménagement du terrain et pour la construction du bâtiment. La Division de la gestion territoriale évalue qu'elle n'est pas nécessaire considérant que les terrains du parc industriel sont situés en contrebas de ceux de la zone résidentielle plus au nord.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41113ip, R.C.A.4V.Q. 181 (lot 4 223 321, rue du Carbone, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts)*, sous réserve des vérifications suivantes :

- I. Que la Ville de Québec fasse des enquêtes afin de s'assurer qu'il n'existe pas d'accords antérieurs entre la Ville et des résidents de la rue George-Muir qui puissent nuire ou empêcher la réalisation du projet de modification, notamment les accords évoqués par certains résidents concernant la création d'une zone tampon de 100 pieds et concernant la

hauteur maximale des bâtiments dans la zone industrielle;

II. QUE LA VILLE DE QUÉBEC S'ASSURE QUE LE PLAN D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉ PAR L'INDUSTRIE SOIT ENTIÈREMENT RESPECTÉ, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DE LA ZONE TAMPON ET À SON RÉAMÉNAGEMENT.

NOTE : Un industriel se montrait prêt à nettoyer la zone tampon contaminée et à la reboiser ensuite avant la construction de son entrepôt dans le parc industriel de Charlesbourg.

Usant de leur droit d'opposition, des citoyens impliqués directement par ce règlement ont signé une pétition dans laquelle ils demandaient des modifications quant à la façon de créer le talus et le mur antibruit les séparant de la zone industrielle. La Ville de Québec a jugé que les propositions suggérées seraient trop coûteuses à exécuter. Le conseil d'arrondissement de Charlesbourg a alors décidé de retirer ce projet de modification.

Comme aucun citoyen n'avait assisté à l'assemblée du Conseil de quartier pour donner son opinion et comme ces citoyens ne semblaient pas avoir obtenu des informations adéquates avant l'assemblée du Conseil de quartier lors de la demande d'opinion, ce dernier avait jugé que le projet semblait convenable dans sa conception.

Bref, retenons que ce qui compte en premier lieu est l'opinion des citoyens et en second lieu, celle du Conseil de quartier avec ses recommandations. En processus référendaire, ce sont les citoyens visés qui peuvent signer un registre d'opposition à un projet, et non les administrateurs du Conseil de quartier.

Quatrième demande d'opinion en septembre 2020

**Demande d'opinion au conseil de quartier
sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de
Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'égard de
l'agrandissement d'un bâtiment principal d'habitation et de
l'implantation d'un bâtiment accessoire, R.C.A.4V.Q. 182.**

Consultation publique

Assemblée tenue le mercredi 16 septembre 2020 en visioconférence.

Aucun citoyen n'a assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le règlement R.V.Q. 2818 de la Ville de Québec assujettit les bâtiments d'habitation de huit logements et moins à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur tout le territoire de la ville, à l'exception du territoire de l'arrondissement de Charlesbourg. Dans cet arrondissement, le règlement sur l'urbanisme assujettit déjà l'implantation et la construction d'un bâtiment principal d'un ou deux logements à un PIIA.

Tout comme à Charlesbourg, le nouveau règlement R.V.Q. 2818 vise notamment à assurer une intégration architecturale harmonieuse du bâtiment par des caractéristiques architecturales et une apparence qui respectent le milieu bâti environnant à l'exception de la végétation existante. Contrairement à Charlesbourg, il n'assujettit pas l'agrandissement des bâtiments principaux à un PIIA. Le règlement R.V.Q. 2818 de la Ville de Québec assujettit les bâtiments d'habitation de huit logements et moins à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur tout le territoire de la ville, à l'exception du territoire de l'arrondissement de Charlesbourg. Dans cet arrondissement, le règlement sur l'urbanisme assujettit déjà l'implantation et la construction d'un bâtiment principal d'un ou deux logements à un PIIA.

Puisque le règlement sur le PIIA de Charlesbourg porte sur les mêmes objets que le nouveau règlement R.V.Q. 2818, il se propose d'assujettir l'implantation ou la construction d'un bâtiment principal sur le territoire de l'arrondissement au nouveau règlement plutôt qu'à celui de l'arrondissement. En fonction du règlement de l'arrondissement sur l'urbanisme, l'agrandissement d'un bâtiment principal d'un ou deux logements en cour avant ou en hauteur et l'implantation en cour avant d'un bâtiment accessoire attaché au bâtiment principal demeurent assujettis à un PIIA sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg.

Ce projet de modification s'applique sur tout le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg.

Recommandation du conseil de quartier :

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE À L'ÉGARD DE L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'HABITATION ET DE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, *R.C.A.4V.Q. 182*.

NOTE : Il s'agissait d'harmoniser certains règlements de l'arrondissement de Charlesbourg et ceux de la ville de Québec

Cinquième demande d'opinion en novembre 2020

Demande d'opinion au conseil de quartier

sur le Projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41024Fb, R.C.A.4V.Q. 180 (Grande-ligne, lot 6 066 757, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts.*

Consultation publique

Assemblée tenue le mercredi 4 novembre 2020 en visioconférence.

Trois citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

En octobre 2019, la propriétaire du lot 6 066 757 a déposé une demande de modification au règlement d'urbanisme pour que son lot soit entièrement inclus dans la zone 41025Ha.

Le terrain de la requérante est un lot vacant situé en partie dans la zone forestière 41024Fb et en partie dans la zone résidentielle 41025Ha. Le lot en question est destiné à la construction d'une nouvelle résidence familiale.

La demande vise à ce que la zone 41025Ha soit agrandie à même la zone 41024Fb afin que le lot 6 066 757 soit entièrement situé dans la zone 41025Ha.

Le Schéma d'aménagement révisé, entré en vigueur le 7 février 2020, a prévu un agrandissement du périmètre urbain dans ce secteur. Il est donc proposé d'agrandir la zone 41025Ha jusqu'à la nouvelle limite du périmètre urbain. Une partie du lot 6 066 756 serait donc également incluse dans la zone 41025Ha.

Recommandation du conseil de quartier :

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41024FB, R.C.A.4V.Q. 180 (GRANDE-LIGNE LOT 6 066 757, QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, DISTRICT DES MONTS), TEL QUE PRÉSENTÉ CE 4 NOVEMBRE 2020.

NOTE : Le premier règlement visait à agrandir une zone résidentielle à même une zone forestière. Une incompréhension est survenue quand des citoyens ont cru que la grande zone boisée derrière leur maison deviendrait résidentielle, alors que le règlement ne concerne qu'un seul lot.

Sixième demande d'opinion en novembre 2020

**Demande d'opinion au conseil de quartier
sur le Projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de
Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones
41094Hc et 41146Hb, R.C.A.4V.Q. 188 (20510 et 20530, boulevard Henri-Bourassa,
quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts).***

Consultation publique

Assemblée tenue le mercredi 4 novembre 2020 en visioconférence.

Trois citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le lot commercial du 20530, boulevard Henri-Bourassa est divisé entre une zone commerciale et une zone résidentielle. En 2012, il y avait un projet d'agrandissement de la maison voisine pour personnes retraitées située au 20510, boulevard Henri-Bourassa (la résidence Le Laurentien). Quoique la réglementation ait été modifiée, le projet d'agrandissement de la résidence ne s'est pas réalisé comme cela avait été planifié. Un projet d'agrandissement du bâtiment commercial ne peut se réaliser puisqu'une partie du terrain est située en zone résidentielle. Il est donc proposé d'agrandir la zone commerciale 41146Cb à même une partie de la zone résidentielle 41094Hc afin d'inclure l'entièreté du lot 3 619 979 de la propriété sise au 20530, boulevard Henri-Bourassa dans la zone commerciale.

De part et d'autre du Boulevard Henri-Bourassa, les deux zones visées sont situées à l'est de la rue Éric, au nord de la rue Anne-Bellehache, à l'ouest de la côte Bédard ainsi qu'au sud de la rue de la Coudée.

Recommandation du conseil de quartier :

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU *RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 41094HC ET 41146CB*, R.C.A.4V.Q. 188 (20510 ET 20530, BOULEVARD HENRI-BOURASSA, QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, DISTRICT DES MONTS), TEL QUE PRÉSENTÉ CE 4 NOVEMBRE 2020.

6. INFORMATIONS ET ACTIVITÉS EN 2020

JANVIER 2020

La réunion officielle a été annulée, car le quorum réglementaire n'était pas obtenu. Cependant, une réunion sans ce quorum a été tenue et un rapport a été produit sur celle-ci.

Dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la ville de Québec, les Conseils de quartier peuvent obtenir un montant de 3 000 \$ par année pour initier un projet en matière de sécurité routière auprès des citoyens. Les conseils d'établissement pouvaient également bénéficier du même montant annuel. Il était aussi possible de déposer un mémoire et de le présenter en audition les 23 ou 27 janvier 2020. Enfin, une consultation publique en ligne sur le sujet était en cours jusqu'au 31 janvier. L'adoption de la Stratégie de sécurité routière était prévue à l'été.

FÉVRIER 2020

Une demande d'opinion a été faite lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.174. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport.

La bibliothèque Bon-Pasteur a été fermée afin de permettre sa rénovation dans le cadre de la Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2013-2020.

D'ici 2022, les villes et les MRC devront se doter d'un plan régional pour leurs milieux humides et hydriques et devront en dresser un inventaire.

MARS 2020

Une demande d'opinion a été étudiée lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.176. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport.

M. Patrick Voyer a informé que l'environnement entourant l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et du Lac sera refait en 2020. Les membres expriment leur grande satisfaction, car la problématique de sécurité routière dans ce secteur a été maintes fois signalée à la Ville par le Conseil de quartier.

Un membre a fait remarquer la difficulté de traverser la rue Jacques-Bédard. Constatant que les automobilistes roulent vite, il manque d'endroits pour traverser la voie de façon sécuritaire. Après quelques échanges confirmant la situation, une résolution a été rédigée pour demander à rendre cette rue sécuritaire.

Une administratrice a quitté son poste en mars.

AVRIL 2020

L'assemblée générale annuelle (AGA) a été reportée à une date ultérieure à cause du confinement imposé par le gouvernement provincial devant l'épidémie du virus COVID-19.

MAI 2020

L'assemblée prévue a elle aussi été reportée à une date ultérieure à cause du confinement imposé par le gouvernement provincial. La Ville proposera des solutions pour des rencontres virtuelles, de même que pour les demandes d'opinion et de contestation.

JUIN 2020

Une demande d'opinion a été étudiée lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.181. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport. Ce règlement sera finalement retiré par le conseil d'arrondissement de Charlesbourg à la suite d'une contestation citoyenne.

À chaque année, le Conseil de quartier demande la construction d'une piscine intérieure dans le secteur nord de la ville. Les piscines feront l'objet d'une étude des priorités en 2021 sur tout le territoire municipal. Il est estimé à 20 millions de dollars la construction d'une piscine intérieure.

SEPTEMBRE 2020

Une demande d'opinion a été étudiée lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.182. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport. Il s'agissait d'harmoniser certains règlements de l'arrondissement de Charlesbourg et ceux de la ville de Québec.

Les feux de circulation à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et du boulevard du Lac sont devenus opérationnels. Le nouveau Parc-o-bus de la Faune a été inauguré et on bonifiera le service pour rabattre la clientèle de la couronne nord vers celui-ci (taxibus, minibus, etc.) La bibliothèque Bon-Pasteur a été ouverte après sa rénovation.

Le 25 août dernier, on a fait parvenir un courriel au conseiller municipal lui signalant que la ville de Granby exigera que les promoteurs qui ne respectent pas les zones tampon boisées ou autrement végétales devront remettre en état ces zones aux frais du promoteur. Des amendes ainsi qu'une surveillance des travaux et de la durabilité de ceux-ci suivront. Le Conseil considère que ce serait un geste à imiter dans notre ville.

OCTOBRE 2020

À l'occasion de son assemblée générale annuelle (AGA), reportée exceptionnellement en octobre, les élections des membres administrateurs ont donné les résultats suivants : une nouvelle administratrice a été élue, deux administrateurs réélus, les trois pour deux ans, soit jusqu'en mars 2022. Aussi, un administrateur et une administratrice poursuivront leur mandat jusqu'en mars 2021. Enfin, deux administrateurs ont donné leur démission.

Bref, le Conseil s'est retrouvé au minimum des cinq administrateur.trice.s requis.e.s pour l'obtention du quorum lors d'une assemblée. Mais il y a possibilité d'être jusqu'à huit élu.e.s et trois coopté.e.s dans un Conseil de quartier.

Le rapport de l'année 2019 a été adopté ainsi que le rapport des états financiers. C'est un règlement qui veut que cette adoption se fasse 12 mois plus tard, lors de l'assemblée générale annuelle suivante. Durant cet intervalle, ce rapport n'est pas disponible sur la page internet du Conseil.

On a mentionné encore plusieurs zones d'insécurité routière dans le quartier, problème récurrent lié à l'accroissement urbain et la circulation accrue qui s'en suit.

NOVEMBRE 2020

Deux demandes d'opinion ont été étudiées lors de l'assemblée concernant les règlements R.C.A.4V.Q.180 et R.C.A.4V.Q.188. Elles sont mentionnées au point 5 de ce rapport.

Le premier règlement visait à agrandir une zone résidentielle à même une zone forestière. Une incompréhension est survenue quand des citoyens ont cru que la grande zone boisée derrière leur maison deviendrait résidentielle, alors que le règlement ne concerne qu'un seul lot.

Le second règlement visait à rendre un lot entièrement commercial alors que depuis 2012, il était divisé en une zone commerciale et une zone résidentielle. Ainsi, le propriétaire du lot concerné pourra agrandir son commerce, mais ne pourra pas construire un bâtiment résidentiel.

Des citoyens ont signalé l'abattage d'arbres dans le boisé au nord de la rue de l'Angelot. Ce fait a été signalé au service 311 de la Ville qui a ouvert un dossier à ce sujet. Un inspecteur a visité les lieux et des photographies lui ont été remises pour prouver le fait.

Une citoyenne a signalé la difficulté de marcher le long d'une partie de la rue Sophia-Melvin. Le conseiller municipal a mentionné qu'une analyse est en cours pour améliorer la sécurité sur cette rue.

DÉCEMBRE 2020

Le renouvellement des assurances pour le conseil d'administration se fait en fin d'année. Le coût a fortement augmenté pour l'année 2021. Cependant, la Ville de Québec assume le paiement de ces assurances.

Suite à l'assemblée générale annuelle tenue au mois d'octobre, des mises à jour ont dû être effectuées auprès de Desjardins Entreprises pour le compte bancaire du Conseil de quartier ainsi qu'auprès du Registraire des entreprises, car un Conseil de quartier est considéré comme une entreprise qui doit payer sa contribution annuelle.

Le président du Conseil de quartier des Jésuites a demandé l'appui de notre Conseil concernant la résolution qu'ils ont tenue au sujet du projet de tramway de Québec, plus précisément de la conservation de la desserte nord de Charlesbourg jusqu'à la 76e rue comme il était initialement prévu. Cet appui a été accordé, car nous espérons aussi qu'une future ligne de tramway se rapprochera de la périphérie nord.

Le conseiller en consultations a expliqué que suite à une demande faite à la Ville de Québec, il sera possible d'obtenir les données de la [page web du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides](#). Le résultat a dénombré 836 visites de janvier à novembre 2020, soit 76 par mois, ou 2 à 3 par jour.

7. PLAN D'ACTION 2020

Les actions prévues par le Conseil de quartier pour l'année 2020 demeurent les mêmes:

- ↳ Le partenariat en continu avec les organisations du quartier, notamment la Corporation des loisirs secteur Notre-Dame-des-Laurentides, la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, la Maison des jeunes La Marginale, ainsi qu'avec les autres Conseils de quartier;
- ↳ La sécurité routière et piétonnière dans le quartier;
- ↳ Une vigie sur le respect des balises quant aux nouveaux projets domiciliaires;
- ↳ Le transport en commun dans le nord du secteur;
- ↳ La protection de l'eau (le lac Clément et les rivières Jaune et Duberger);
- ↳ La promotion du Conseil de quartier;
- ↳ Une information régulière sur la page Facebook du Conseil de quartier.

8. CONCLUSION

Certain.e.s citoyen.ne.s ont fait part de leurs projets ou de leurs préoccupations auprès du Conseil, qui demeure à l'écoute et retransmet les informations aux représentant.e.s de la Ville en émettant des recommandations ou des opinions. Plusieurs résolutions ont obtenu un suivi positif. On rappelle souvent que le service central aux citoyens de la Ville de Québec, le 311, a été créé pour permettre aux gens de signaler une information, une demande ou une plainte qui sera acheminée aux services administratifs concernés.

Pour prendre connaissance des différents dossiers liés à la vie municipale et affectant inévitablement la réalité du secteur Notre-Dame-des-Laurentides, les administrateur.trice.s invitent leurs concitoyen.ne.s à consulter les procès-verbaux, comptes rendus et rapports annuels du CQ Notre-Dame-des-Laurentides sur le site Web de la Ville.

La participation citoyenne aux séances du Conseil est supérieure lors d'une demande d'opinion. Autrement, elle est presque inexistante en virtuel comme en présentiel.

La venue de nouveaux administrateurs et administratrices rafraîchirait le conseil de quartier. L'ajout de participants serait bénéfique, car le bénévolat rencontre ses limites dans le temps. Il faut obtenir de la relève, sinon le Conseil de quartier disparaîtra.

9. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a commencé l'année 2020 avec un montant de 674,29 \$ en caisse. Une subvention de la Ville de Québec, au montant de 885 \$, a été reçue à l'automne.

Le budget de fonctionnement du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a donc été de 1 499,86 \$ pour l'année 2020.

Les principales dépenses du Conseil de quartier concernent les frais de secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux, les frais annuels au Registraire des entreprises, les frais fixes bancaires et quelques frais pour le café.

Au total, les frais de fonctionnement ont représenté 650,37 \$ pour l'année 2020.

L'année 2020 s'est finalement terminée avec un solde de **849,49 \$**.

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>849,49</u>	<u>674,29</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme	-	-
Créditeur	0,00	0,00
Actif net	<u>849,49</u>	<u>674,29</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>849,49</u>	<u>674,29</u>

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

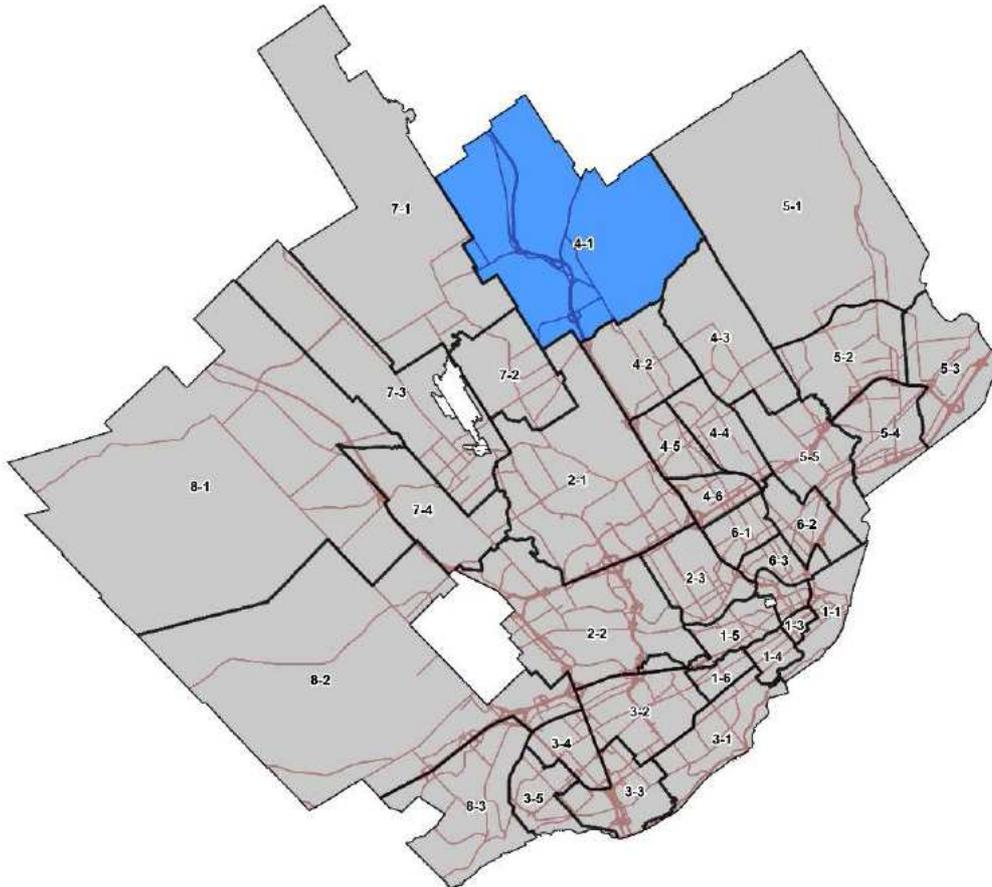
LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Subvention — Ville de Québec (Fonctionnement)	825,00	885,00
Autres subvention (Ristourne Desjardins)	0,57	-
Commandite	-	-
Produits de l'exercice 2020	825,57	885,00
Charges		
Fonctionnement	650,37	827,87
Projet	-	-
Charges de l'exercice 2020	650,37	827,87
Excédent des produits par rapport aux charges	-	57,13
Actif net non affecté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	849,49	674,29
Radiation année antérieure	-	-
Actif net non affecté au début de l'exercice	674,29	617,16
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	849,49	674,29

Mélanie Guilmette,
Trésorière

ANNEXE

Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides (4-1) (Section en bleu)



Le portrait sociodémographique et économique du quartier est disponible au lien ci-dessous.

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Notre_Dame_des_Laurentides_Portrait.pdf